

Aménagement de la circulation et du stationnement - Amboise du 29/09 au 11/10

Madame, Monsieur,

Quai du Général de Gaulle et place Saint-Denis : démontage de guirlandes

Du 29 septembre à 20h au 30 septembre à 18h, le stationnement est interdit parking du Mail (quai du Général de Gaulle) et parking de la place Saint-Denis.

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0224](#)

Afin d'assurer la sécurité des marcheurs lors de l'événement "[La marche rose](#)" qui se déroulera le 30 septembre, un arrêté municipal est pris comme suit :

La circulation est interdite rue François 1^{er} et rue de la Concorde jusqu'à l'intersection avec la rue Louis XII.

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0217](#)

Place Saint-Denis

L'Union Commerciale du Val d'Amboise organise une braderie le samedi 5 octobre. La circulation et le stationnement sont interdits sur le parking de la place Saint-Denis.

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0225](#)

Rue Ambroise Paré : travaux sur le réseau des eaux usées / assainissement

La circulation est interdite du 7 au 11 octobre, du n°49 au n°45 et du n°1 au n°45 rue Ambroise Paré. Le stationnement est interdit au n°45 rue Ambroise Paré.

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0218](#)

Mairie d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr